



Strassen, le 16 mai 2025

Note aux clubs de la SEAT League Women et SEAT League Men

Echange des pièces d'identités 2025

- ❖ Pour les rencontres sur lesquelles un Juge-Arbitre a été directement désigné :
 - Le club visité a l'obligation de **mettre à disposition du Juge-Arbitre un local avec PC et accès à l'internet sur les installations du club visité** afin d'accéder à l'application de la FLT;
 - **L'échange des pièces d'identités** aura lieu le jour même de la rencontre **30 minutes avant le début prévu de la rencontre** dans le local mis à disposition du Juge-Arbitre, respectivement suivant les dispositions de l'art 8.30. en cas de présence tardive. A cette fin, les capitaines sont tenus à se rendre dans les délais dans le local du Juge-Arbitre.
- ❖ Toute équipe qui aura accepté de commencer à jouer la rencontre ne pourra plus ensuite invoquer le motif du retard de joueur(s) de l'équipe adverse pour porter réclamation.
- ❖ La présence d'un Juge-Arbitre, ainsi que la présence des capitaines de chaque équipe est obligatoire lors des échanges des 6 respectives 4 pièces d'identités des joueurs de simples dans le respect des articles 8.16. à 8.19.
- ❖ Le formulaire « FLT002 » est à remplir et à remettre au Juge-Arbitre au plus tard 15 minutes après l'obtention des pièces d'identités adverses, ceci indépendamment de l'heure de l'échange des pièces d'identités. Le Juge-Arbitre veillera à la conformité de la composition des équipes et remettra au capitaine respectif le formulaire « 002 » pour correction avant l'échange si nécessaire.



- ❖ Pour les rencontres sur lesquelles un Juge-Arbitre n'aurait pas pu être directement désigné, l'article 8.28. est applicable pour l'échange des pièces d'identités.
- ❖ En cas de Juge-Arbitres insuffisants pour encadrer toutes les rencontres, un Juge-Arbitre « superviseur » sera désigné par la FLT par journée de Championnats Interclubs. Ce dernier sera à la disposition des capitaines par téléphone pour les rencontres sans présence physique d'un Juge-Arbitre.
- ❖ Pour rappel, selon l'article 8.29., une présence de pièces d'identités en nombre insuffisant aura pour conséquence le w.o. de l'équipe fautive. Les amendes en fonction du premier point ci-dessus resteront indépendamment d'application.

Saisie online des résultats

- ❖ Conformément à l'article 8.41., ceci afin de promouvoir davantage l'attractivité de notre SEAT League, les clubs jouant à domicile seront tenus à procéder à **l'encodage des joueurs** disputant les simples resp. doubles au niveau de l'application FLT (« Saisie Résultats ») dans le **quart d'heure suivant l'échange des formulaires FLT002** validés par le Juge-Arbitre, ainsi qu'à la saisie des **scores actuels instantanément à la fin de tous les sets de chaque match**. La validation des résultats complets (« Terminer Saisie Résultats ») ne se fera pour autant qu'à la fin de la rencontre. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration afin de satisfaire le public et nos sponsors.

Salutations sportives

Chris Richartz
Secrétaire Général FLT

Charles Berna
Membre du conseil d'administration FLT